

# Bonnes œuvres du Cœur et Mobilisation Enfants du Monde

## Mission accomplie !

**N**ous vous parlions il y a un mois de cela de des Bonnes œuvres du cœur, une association marocaine qui a ouvert un Hôpital dédié aux enfants souffrant de maladies cardiaques; nous faisons également état du partenariat entre les BOC et l'organisme montréalais Mobilisation Enfants du Monde, avec lequel une mission a été organisée à Montréal, dans le but d'explorer la possibilité d'envoyer au Maroc du matériel médical afin d'achever l'équipement de l'hôpital. par le biais de l'organisme Collaboration Santé Internationale (CSI) et de mettre sur pied un programme de collaboration entre les BOC et le département de cardio-pédiatrie de l'hôpital pour enfants Ste-Justine de même qu'avec la Fondation En Cœur.

Arrivée à Montréal le 23 novembre au soir La délégation des BOC a pris la route dès le 24 au matin, elle a pris la route vers Québec afin de rencontrer M. Paul-André Lavoie, directeur général du CSI.

### Rencontres et nouveaux partenariats

La rencontre avec M. Paul-André Lavoie a des plus fructueuses. CSI offre de s'occuper de la récolte des équipements via les hôpitaux québécois en focalisant sa demande sur la liste des besoins de l'hôpital casablançais. Le CSI s'engage à préparer le chargement du conteneur et MEM se chargera de trouver les fonds nécessaires à son expédition à Casablanca.

Jeudi 25 novembre, la délégation des BOC a rencontré M. Clément Paquette, directeur général de la Fondation en Cœur. La discussion a porté sur l'assistance scientifique



De gauche à droite : Dr Zouhair Chefchaoui, l'ambassadeur du Maroc M. Mohamed Tangi, Dr Hon. Monique Mujawamariya et le Dr Saïd Ejjennane

et la transmission du savoir-faire en matière de programme social entourant toutes les opérations de chirurgie cardiaque pédiatrique.

En Cœur en effet accompagne l'enfant et sa famille à travers un soutien psychologique et matériel en offrant le logement aux familles venant de loin. Les BOC ayant acquis un terrain à Casablanca ont comme projet de construire un centre d'accueil des familles des enfants opérés à l'institut. M.

Paquette a déclaré être favorable non seulement à apporter son soutien (par tout son réseau (<http://www.fondationencoeur.com/>), mais aussi créer une branche de la Fondation En Cœur au Maroc.

Jeudi 25 toujours, la délégation a rencontré sept médecins du pôle médico-chirurgical de cardiologie pédiatrique et la directrice des services professionnels de l'hôpital Ste-Justine. Après description des BOC et description des besoins de l'hôpital en matière d'équipements, de formation et de gestion, il a été convenu qu'une mission d'évaluation soit envoyée à Casablanca dans les semaines à venir, suivie de la récolte de matériel et son envoi par le biais du CSI.

Un protocole d'accord sera signé à Casablanca, fixant les objectifs futurs en matière de formation et d'assistance à ce projet. En matière de formation, il sera procédé à des échanges de missions, cana-

diennes à Casablanca et marocaines à Montréal.

**Souperbénéfice organisé par Mobilisation Enfants du Monde**  
Depuis le mois d'août, un comité de MEM a travaillé à préparer un souper bénéfice dont l'objectif était de réunir les fonds nécessaires à couvrir les frais de la mission et récolter suffisamment de fonds afin d'expédier le matériel du CSI au Maroc. Plus de deux cents personnes ont répondu à l'invitation de MEM qui offrait un souper Marocain en plus d'un spectacle de danse orientales et africaines, un encaissement d'œuvres d'art et un spectacle du parrain de MEM et chanteur québécois très connu, Michel Rivard.

Étaient notamment présents l'ambassadeur du Maroc au Canada M. Tangi, la Consul du Maroc à Montréal, Mme Soraya Otmani, le président de la fédération marocaine du Canada M. Aziz Chrigui et le président d'honneur de la table de concertation Montréal-Afrique M. Pierre Bourque, ex-maire de Montréal.

Étaient également présents une délégation de l'hôpital Ste-Justine avec à sa tête le Dr Miro et M. Clément Paquette de la Fondation En Cœur. Toute l'assistance, par sa générosité, a contribué à la réalisation des buts que s'était fixés MEM à travers cette soirée; ils ont été totalement atteints et les fonds nécessaires à l'envoi du matériel médical sont assurés pour plusieurs envois.

À signaler que Zinda Products est l'un des donateurs. L'entreprise a offert de prendre en charge tous les frais pour un conteneur.

### Solidarité

## Le bilan de l'opération Zakatte El Fitr 2004 organisée par le CCA

Durant la dernière semaine du mois de Ramadhan, le Centre Culturel Algérien a lancé pour la troisième fois consécutive, la collecte et la redistribution de la Zakatte El Fitr (aumône de L'Aïd). Cette opération a pu atteindre environ 350 personnes et une somme de 2100\$ a été collectée.

La priorité quant à la distribution de cet argent a été accordée aux membres de notre communauté, établis au Canada et qui sont dans le besoin. Le montant collecté a été réparti (selon les objectifs visés) entre cinq bénéficiaires. Voici les détails, dans le respect de l'anonymat des bénéficiaires

Bénéficiaire	Somme
Une famille nombreuse dans le besoin (sous le seuil de pauvreté)	700\$
Une famille monoparentale à 4 enfants en manque de ressources	700\$
Trois étudiants sans revenus suffisants	700\$

Nous vous informons que les familles ont reçu l'argent après la clôture de l'opération à la veille de l'Aïd.

Pour toute information concernant le déroulement de cette opération, prendre contact avec Djamel au courriel : [djamel@ccacanada.qc.ca](mailto:djamel@ccacanada.qc.ca). Vous pouvez également prendre contact avec lui par téléphone au (514) 721-4680 tous les dimanche de 10h00 à 16h00.

### Reprise de logement Conditions et délais

La Régie du logement désire rappeler les principales dispositions de la loi en matière de reprise d'un logement résidentiel. Le propriétaire peut reprendre un logement, s'il en est le seul propriétaire ou s'il n'y a qu'un seul autre copropriétaire et que ce dernier est son conjoint ou son conjoint de

fait, de sexe opposé ou non. Le propriétaire du logement visé par la reprise doit aussi en être le locataire. Le propriétaire peut alors reprendre le logement à la fin du bail pour les fins suivantes : l'habiter lui-même ; y loger son père, sa mère, son fils ou sa fille ; y loger tout autre parent, ou parent par alliance, dont il est le principal soutien ; y loger son conjoint, s'il en demeure le principal soutien après leur divorce, leur séparation de corps ou la dissolution de leur union civile (ne s'applique pas aux conjoints de fait). Pour effectuer une reprise de logement, le propriétaire doit d'abord donner au locataire un avis écrit de son intention de reprendre le logement en indiquant la date prévue pour la reprise, le nom de la personne qui occupera le logement, et le degré de parenté ou le lien de cette personne avec le propriétaire. L'avis de reprise de logement devra être transmis au locataire dans les délais suivants :

- au moins 6 mois avant la fin du bail, si le bail est de plus de six mois ;
- au moins 6 mois avant la date souhaitée pour la reprise, si le bail est d'une durée indéterminée ;
- au moins un mois avant la fin du bail, si le bail est de six mois ou moins.

Par exemple, pour les baux d'un an se terminant le 30 juin 2005, le propriétaire est tenu d'aviser le locataire au plus tard le 31 décembre 2004. Pour plus de renseignements concernant la reprise du logement, consultez le site Internet de la Régie du logement au [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca) ou téléphonez au (514) 873-2245.